## REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20006763500090

## COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Communauté d'agglomération CA CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE DE CLISSON

## **SERVICE PUBLIC LOCAL**

M. 4 (1)

## **Compte administratif**

**BUDGET: CAMPING DU MOULIN (2)** 

**ANNEE 2022** 

<sup>(1)</sup> Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

<sup>(2)</sup> Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

## **Sommaire**

I - Informations générales Modalités de vote du budget II - Présentation générale du compte administratif A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5 A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9 B2 - Balance générale du budget - Recettes 10 III - Vote du compte administratif A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 11 A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 12 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 13 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 14 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 15 IV - Annexes A - Eléments du bilan A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 16 A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 17 A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 21 A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 22 A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 23 A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement 25 A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N 26 A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes 27 A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 28 A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 29 A3.2 - Etalement des provisions 30 A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 31 A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 32 A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) 33 A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) 34 A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) 35 A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) 36 A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement 37 A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement 38 A6 - Etat des charges transférées 39 A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers 40 A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées 41 A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties 42 A8.3 - Opérations liées aux cessions 43 A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées 44 A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties 45 A10 - Etat des travaux en régie 46 B - Engagements hors bilan B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie 48 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt 49 B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget 50 B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail 51 B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé 52 B1.6 - Etat des autres engagements donnés 53 B1.7 - Etat des engagements reçus 54 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents 55 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents 56 C - Autres éléments d'informations C1.1 - Etat du personnel 57 C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 59 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) 60

61

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

## D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

62

- (1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.
- (2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
- (3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	l
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
  - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
  - budgétaires (délibération n° ...... du .....).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	<b>A</b> 1

## **EXECUTION DU BUDGET**

	DEPENSES RECETTES		RECETTES	SOLD	E D'EXECUTION (1)		
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section d'exploitation	А	284 426,41	G	284 418,39	G-A	-8,02
(mandats et titres)	Section d'investissement	В	81 707,06	Н	70 421,73	Н-В	-11 285,33

					_	
DEDODTS DE	Report en section	С		81,24	1	0,00
REPORTS DE	d'exploitation (002)		(si déficit)			(si excédent)
L'EXERCICE N-1	Report en section	D		0,00	J	36 467,05
14-1	d'investissement (001)		(si déficit)			(si excédent)

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)	P= 366 214,71	Q= G+H+I+J 391 307,17	=Q-P <b>25 092,46</b>

	Section d'exploitation	в 0,00	к 0,00
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'investissement	F 0,00	С 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

			DEPENSES		ETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
	Section d'exploitation	= A+C+E	284 507,65	= G+I+K	284 418,39	-89,26	
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	= B+D+F	81 707,06	= H+J+L	106 888,78	25 181,72	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	366 214,71	= G+H+I+J+K+L	391 307,17	25 092,46	

## DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTA	L DE LA SECTION D'EXPLOITATION	Е 0,00	κ 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTA	L DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F 0,00	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

### CA CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO - CAMPING DU MOULIN - CA - 2022

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

<sup>(3)</sup> Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	ll ll
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

## **DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits emp	loyés (ou restant à	employer)	
·		(BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
011	Charges à caractère général	201 918,76	-31 714,12	231 098,45	0,00	2 534,43
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 850,00	1 052,84	0,00	0,00	3 797,16
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	250,00	140,63	0,00	0,00	109,37
Т	otal des dépenses de gestion courante	207 018,76	-30 520,65	231 098,45	0,00	6 440,96
66	Charges financières	13 600,00	10 898,54	2 528,34	0,00	173,12
67	Charges exceptionnelles	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Tota	l des dépenses réelles d'exploitation	220 718,76	-19 622,11	233 626,79	0,00	6 714,08
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	70 500,00	70 421,73			78,27
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
	(uniquement en M44) (4)					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		70 500,00	70 421,73			78,27
	TOTAL	291 218,76	50 799,62	233 626,79	0,00	6 792,35
D 00	Pour information 2 Déficit d'exploitation reporté de N-1	81,24				

## **RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé		Crédits empl	employer)		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	130 000,00	87 801,63	83 877,78	0,00	-41 679,41
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	145 000,00	68 825,65	27 700,00	0,00	48 474,35
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
-	Total des recettes de gestion courante	275 000,00	156 627,28	111 577,78	0,00	6 794,94
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Tot	al des recettes réelles d'exploitation	275 000,00	156 627,28	111 577,78	0,00	6 794,94
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	16 300,00	16 213,33			86,67
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
	(uniquement en M44) (4)					
Tota	al des recettes d'ordre d'exploitation	16 300,00	16 213,33			86,67
	TOTAL	291 300,00	172 840,61	111 577,78	0,00	6 881,61
R 002	Pour information Excédent d'exploitation reporté de N-1	0,00				

<sup>(1)</sup> Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(4) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

## **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	35 567,05	10 422,19	0,00	25 144,86
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	35 567,05	10 422,19	0,00	25 144,86
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	55 100,00	55 071,54	0,00	28,46
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	55 100,00	55 071,54	0,00	28,46
45	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles d'investissement	90 667,05	65 493,73	0,00	25 173,32
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	16 300,00	16 213,33		86,67
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		16 300,00	16 213,33		86,67
	TOTAL	106 967,05	81 707,06	0,00	25 259,99
	Pour information	0,00			
D 001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

## **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	l des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	70 500,00	70 421,73		78,27
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
Tota	l des recettes d'ordre d'investissement	70 500,00	70 421,73		78,27
	TOTAL	70 500,00	70 421,73	0,00	78,27
	Pour information	36 467	05		
R 001	Solde d'exécution positif reporté de N-1				

<sup>(1)</sup> Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	199 384,33		199 384,33
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 052,84		1 052,84
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	140,63		140,63
66	Charges financières	13 426,88	0,00	13 426,88
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	70 421,73	70 421,73
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	214 004,68	70 421,73	284 426,41

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	81,24
"	

284 507,65 TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	16 213,33	16 213,33
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	55 071,54	0,00	55 071,54
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	10 422,19	0,00	10 422,19
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations(reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	65 493,73	16 213,33	81 707,06

	·
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	81 707,06

<sup>(1)</sup> Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires. (2) Voir liste des opérations d'ordre. (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures). (4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49. (5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires. (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ». (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	171 679,41		171 679,41
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	96 525,65		96 525,65
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76 77 78 79	Produits financiers Produits exceptionnels Reprise amort., dépreciat° et provisions Transferts de charges	0,00 0,00 0,00	0,00 16 213,33 0,00 0,00	0,00 16 213,33 0,00 <i>0,00</i>
	Recettes d'exploitation – Total	268 205,06	16 213,33	284 418,39

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
	_

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 284 418,39

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 13 <i>14</i>	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106) Subventions d'investissement <i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>	0,00 0,00	0,00 0,00 <i>0,00</i>	0,00 0,00 0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20 21 22 23 26	Immobilisations incorporelles(5) Immobilisations corporelles(5) Immobilisations reçues en affectation(5) Immobilisations en cours(5) Participations et créances rattachées	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	00,00 00,00 00,00 00,00
27 28	Autres immobilisations financières  Amortissement des immobilisations	0,00	0,00 0,00 70 421,73	0,00 0,00 70 421,73
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45 481	Opérations pour compte de tiers (6) Charges à répartir plusieurs exercices	0,00	0,00 <i>0,00</i>	0,00 <i>0,00</i>
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	70 421,73	70 421,73

	·
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	36 467,05
	+
AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	106 888,78

<sup>(1)</sup> Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.



Chap/	Libellé (1)	Cué dita	Crédits emplo	yés (ou restant	à employer)	
art (1)		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
011	Charges à caractère général (2) (3)	201 918,76	-31 714,12	231 098,45	0,00	2 534,43
6063	Fournitures entretien et petit équipt	2 500,00	1 116,77	359,84	0,00	1 023,39
611	Sous-traitance générale	170 300,00	-48 771,98	222 263,61	0,00	-3 191,63
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	4 000,00	2 768,14	0,00	0,00	1 231,86
61523	Entretien, réparations réseaux	3 000,00	145,00	0,00	0,00	2 855,00
6156	Maintenance	1 000,00	1 886,11	0,00	0,00	-886,11
6161	Multirisques	220,00	251,84	0,00	0,00	-31,84
617	Etudes et recherches	20 000,00	10 075,00	7 325,00	0,00	2 600,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	1 150,00	0,00	-1 150,00
63512	Taxes foncières	898,76	815,00	0,00	0,00	83,76
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 850,00	1 052,84	0,00	0,00	3 797,16
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	4 850,00	1 052,84	0,00	0,00	3 797,16
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	250,00	140,63	0,00	0,00	109,37
6541	Créances admises en non-valeur	150,00	139,60	0,00	0,00	10,40
658	Charges diverses de gestion courante	100,00	1,03	0,00	0,00	98,97
тот	AL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)	207 018,76	-30 520,65	231 098,45	0,00	6 440,96
66	Charges financières (b) (5)	13 600,00	10 898,54	2 528,34	0,00	173,12
66111	Intérêts réglés à l'échéance	13 600,00	13 754,11	0,00	0,00	-154,11
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	-2 855,57	2 528,34	0,00	327,23
67	Charges exceptionnelles (c)	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f	220 718,76	-19 622,11	233 626,79	0,00	6 714,08
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	70 500,00	70 421,73			78,27
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	70 500,00	70 421,73			78,27
то	TAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	70 500,00	70 421,73			78,27
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	70 500,00	70 421,73			78,27
	AL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE Total des opérations réelles et d'ordre)	291 218,76	50 799,62	233 626,79	0,00	6 792,35
	Pour information	81,24	<u>'</u>		<u> </u>	
D (	002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	01,24				
	DOL Denoit a exploitation reporte de N-1		I			

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	2 528,34
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	2 855,57
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-327,23

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 41.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

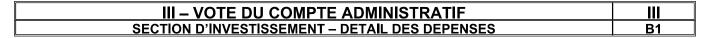


Chap/	Libellé (1)	0 ( 111	Crédits emp	loyés (ou restar	ıt à employer)	
art(1)	` '	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	130 000,00	87 801,63	83 877,78	0,00	-41 679,41
706	Prestations de services	130 000,00	87 801,63	83 877,78	0,00	-41 679,41
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	145 000,00	68 825,65	27 700,00	0,00	48 474,35
74	Subventions d'exploitation	145 000,00	68 825,65	27 700,00	0,00	48 474,35
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	= RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013	275 000,00	156 627,28	111 577,78	0,00	6 794,94
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
Т	OTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d	275 000,00	156 627,28	111 577,78	0,00	6 794,94
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	16 300,00	16 213,33			86,67
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	16 300,00	16 213,33			86,67
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
7	OTAL DES RECETTES D'ORDRE	16 300,00	16 213,33			86,67
	DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE tal des opérations réelles et d'ordre)	291 300,00	172 840,61	111 577,78	0,00	6 881,61
R 002	Pour information Excédent d'exploitation reporté de N-1	0,00				

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

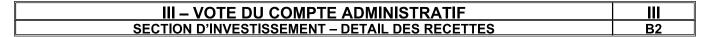
Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.
(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.
(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.



Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	35 567,05	10 422,19	0,00	25 144,86
2181	Installat° générales, agencements	35 567,05	10 422,19	0,00	25 144,86
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	35 567,05	10 422,19	0,00	25 144,86
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	55 100,00	55 071,54	0,00	28,46
1641	Emprunts en euros	55 100,00	55 071,54	0,00	28,46
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	55 100,00	55 071,54	0,00	28,46
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	90 667,05	65 493,73	0,00	25 173,32
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	16 300,00	16 213,33		86,67
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	16 300,00	16 213,33		86,67
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	2 500,00	2 500,00		0,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	13 800,00	13 713,33		86,67
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	16 300,00	16 213,33		86,67
1	OTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	106 967,05	81 707,06	0,00	25 259,99
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00	,		

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(6) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.



Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	70 500,00	70 421,73		78,27
28128	Aménagement Autres terrains	64 700,00	64 635,40		64,60
28181	Installations générales, agencements	5 800,00	5 786,33		13,67
тот	TAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	70 500,00	70 421,73		78,27
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	70 500,00	70 421,73		78,27
1	OTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	70 500,00	70 421,73	0,00	78,27
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	36 467,05			

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

## CA CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO - CAMPING DU MOULIN - CA - 2022

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

<b>\</b>	A1.1	
IV – ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	

## A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

	Date de la			Montant des remboursements N	boursements N	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	décision de réaliser la ligne	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	Encours restant dû au 31/12/N
	de trésorerie (2)					
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		00'0	0,00	00'0	00'0	00'0

<sup>(1)</sup> Circulaire n° NOR: INTB8900071C du 22/02/1989.

<sup>(2)</sup> Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

<sup>(3)</sup> Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesqueis les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesqueis les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	<u>&gt;</u>
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

					Emprunts e	t dettes à l'oı	Emprunts et dettes à l'origine du contrat							
			3,00					Taux initial	nitial		Ośrio		Possibilité	, to J
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès					800 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					800 000,00									
2013-0024905 W	CREDIT FONCIER DE FRANCE	12/07/2013		19/10/2013	800 000,00	ш		3,470	3,565		F	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					00'0									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					00'0									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					00'0									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					00'0									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					00'0									
1681 Aufres emprunts (total)					00'0									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					00'0									
1687 Autres dettes (total)					00'0									
		I						T		Ī		Ī		
Total général					800 000,00									

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple . C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
  - (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
    - (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle : M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
  - (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES  ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE
--------------------------------------------------------------------------------------

## A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

		u – 7'! W	ויין עצ בון ויין עצ בון	A1.2 - REPARTITION PAR INCIDEDE DELLE (1101S 10449 et 100) (Sutte	ה ה ה	norunts et	Emprunts et dettes au 31/12/N	מַ	(Suite)			
							Taux d'intérêt		,	Annuité de l'exercice		
<b>Nature</b> (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dù au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)		Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		00'0		356 393,21					55 071,54	13 754,11	00'0	2 528,34
1641 Emprunts en euros (total)		00'0		356 393,21					55 071,54	13 754,11	00'0	2 528,34
2013-0024905 W		00'0	A-1	356 393,21	5,58	F		3,565	55 071,54	13 754,11	00'0	2 528,34
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		00'0					00'0	00'0	0,00	00'0
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		00'0		00'0					00,00	00'0	00'0	00'0
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					00'0	00'0	00'0	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		00'0					0,00	00'0	0,00	00'0
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		00'0					0,00	00'0	00'0	00'0
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1681 Autres emprunts (total)		0,00		00'0					0,00	00'0	00'0	00'0
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1687 Autres dettes (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
Total général		0,00		356 393,21					55 071,54	13 754,11	00'0	2 528,34

<sup>(9)</sup> S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

<sup>(10)</sup> Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

<sup>(11)</sup> Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<sup>(12)</sup> Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F. fixe : V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

<sup>(13)</sup> Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

<sup>(14)</sup> Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

<sup>(15)</sup> II s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	Λ
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

# A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

				Ш	r									
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numèro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dù au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	maximal après couver- ture éventu-	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		00'0	00'0						00'0			00'0	00'0	00'0
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		00'0	00'0						0,00			00'0	00'0	00'0
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		00'0	00'0						0,00			00'0	00'0	00'0
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		00'0	00'0						00'0			00'0	00'0	00'0
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		00'0	00'0						0,00			00'0	00'0	00'0
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		00'0	00'0						00'0			0,00	00'0	00'0
TOTAL GENERAL		00'0	00'0						00'0			00'0	00'0	0,00
					1									

<sup>(1)</sup> Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la dassification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

<sup>(2)</sup> Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

<sup>(3)</sup> En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

<sup>(4)</sup> Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices

<sup>(5)</sup> Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

<sup>(7)</sup> Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

<sup>(8)</sup> Montant, index ou formule.

<sup>(9)</sup> Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

<sup>(10)</sup> Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<sup>(11)</sup> Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	<u>\</u>
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

		200			(1)		
<u> </u>	ndices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(9)
		Indices zone euro	Indices inflation française	Ecarts d'indices zone euro	Indices hors zone euro et	Ecarts d'indices hors zone	Autres indices
			ou zone euro ou écart entre		écarts d'indices dont l'un	euro	
Structure			ces indices		est un indice nors zone euro		
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	_	0	0	0	0	
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	00'00	
unique). Taux variable simple plafonné ( <i>cap</i> ) ou encadré ( <i>tunnel</i> )	Montant en euros	356 393,21	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	00'0	00'0	0,00	00'0	
	Montant en euros	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	0,00	00'0	00'0	0,00	00'00	
	Montant en euros	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(D) Multiplicateur jusqu'a 3 ; multiplicateur jusqu'a 5 capé	% de l'encours	0,00	00'0	00'0	0,00	00'0	
	Montant en euros	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	00'0	00'0	0,00	00'00	
	Montant en euros	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits						0
(F) Autres types de structures	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						00'00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	N
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

## A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

	entuelles	Primes reçues pour la vente d'option	Щ	00'0	00'0	00'0
	Primes éventuelles	Primes payées pour l'achat d'option	0,00	00'0	0,00	0,00
		Montant des commissions diverses	00'0	0,00	00'0	00'0
	Périodicité	de règlement des intérêts (4)				
uverture		Date de fin du contrat				
Instrument de couverture		Date de début Date de fin du contrat du contrat				
		Notionnel de l'instrument de couverture	0,00	0,00	00'0	0,00
	• • • • • •	Nature de la couverture (change ou taux)				
		Type de couverture (3)				
		Organisme co-contractant				
		Date de fin du contrat				
Emprunt couvert		Capital restant dû au 31/12/N	00'0	00'0	00'0	00'0
Emp		Référence de l'emprunt couvert				
	-	Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Taux fixe (total)	Taux variable simple (total)	Taux complexe (total) (2)	Total

<sup>(1)</sup> Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

<sup>(2)</sup> Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

<sup>(3)</sup> Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (*cap, floor, tunnel, swaption*).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	Ν
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

## A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

				Effet de l'ir	Effet de l'instrument de couverture	ture			
		Taux payé		Taux reçu (7)	(2)	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	s depuis l'origine du contrat	Catégorie d'emprunt (8)	t (8)
(Four Chaque lighte, maduer le Keterence de l'e numéro de contrat)	Référence de l'emprunt	ndex	Niveau de taux	200	Sinct of Hoovily	899/0 3052043	957 o stirrboad	Avant opération Après opération	pération
		(5)	(9)	Manuel	Mivedu de laux	Citatges close	Cloddies C/38	de couverture   de couverture	verture
Taux fixe (total)						0,00	00'00		
Taux variable simple (total)						0,00	00'00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	00'0		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>&gt;</b>	A1.6
IV – ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

# A1.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

l'exercice ICNE de	l'exercice Capital	00'00	0000 0000	
Annuité de l'exercice	Intérêts (13)	00'0	00'0	
Coût de sortie (10)	Montant (12)	00'0		
ა	Type (11)			
np sənk	Niveau de taux (9)			
Caractéristiques du taux	Index (8)			
	Type de taux (7)			
Pério- dicité des rem-	bour- se- ments (6)			
Durée	résidu- elle			
Capital	00'0	00'0		
Capital restant	0,00	0,00		
Organisme	prêteur ou chef de file			
Date du	refinance- ment			
Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt	Profil (5)			
Année de mobilisation e profil d'amort. de l'emprunt	Année			
Emprunts (2)	(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)	Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) II s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intèrêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement

(10) II s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) II s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	Ν
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	A1.7

## A1.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

γ	00'0			
is l'exercice (s 3u)		Capital		
Annuité payée dans l'exercice (s'll y a lieu)		Intérêts		
	į	l'exercice	00'0	
	-	Captel Pestant	00'0	
Profil d'amortissement et périodicité de		Contrat renégocié		
Profil d'am et pério	Pod	Contrat		
ninal		Contrat renégocié (5)	00'0	
uoN	Nominal Contrat Initial			
	é	Taux act.		
	Contrat renégocié	Index (4)		
Taux (2)	9 . × _			
Ta		Taux act.		
	Contrat initial	Index (4)		
		Type de taux (3)		
Durée résiduelle en	500	Contrat rené gocié		
l résic	0	renégocia- Organisme prêteur Contion		
ch cho	souscrip-	tion du contrat initial		
	Total			

<sup>(1)</sup> Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

<sup>(2)</sup> Taux à la date de renégociation.

<sup>(3)</sup> Indiquer: F: fixe; V: variable simple; C: complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

<sup>(5)</sup> Nominal à la date de renégociation.
(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

<sup>-</sup> Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A1.8

## A1.8 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES		
ELEMENTS DU BILAN		
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2	

## A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur	
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du	03-11-2020
CGCT): 1000.00 €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Constructions, bâtiments et aménagement de terrain de camping	15	03/11/2020
L	Etudes (non suivie de réalisation)	1	03/11/2020
L	Matériel de transport (véhicules légers)	5	03/11/2020
L	Matériel et outillage divers	5	03/11/2020
L	Mobil-homes ou autres bâtiments locatifs	6	03/11/2020
L	Mobilier, matériel d'équipement et informatique, logiciels	3	03/11/2020
L	Travaux, installations techniques	10	03/11/2020

IV – ANNEXES		
ELEMENTS DU BILAN		
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1	

## A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE	
	PROVISIO	NS ET DEPRECIA	ATIONS BUDGET	AIRES			
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
	PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions. pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	

<sup>(1)</sup> Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

<sup>(2)</sup> Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

## CA CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO - CAMPING DU MOULIN - CA - 2022

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

## A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

<sup>(1)</sup> Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES		
ELEMENTS DU BILAN		
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1	

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENS PROPRE	ES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES S =A + B	71 400,00	71 284,87
16 Empru	unts et dettes assimilées (A)	55 100,00	55 071,54
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	55 100,00	55 071,54
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépense	s et transferts à déduire des ressources propres (B)	16 300,00	16 213,33
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	16 300,00	16 213,33
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	71 284,87	0,00	0,00	71 284,87

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	İ
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

## **RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTE	ES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	70 500,00	III 70 421,73
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
Ressourc	es propres internes de l'année (b) (2)	70 500,00	70 421,73
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
28128	Aménagement Autres terrains	64 700,00	64 635,40
28181	Installations générales, agencements	5 800,00	5 786,33
29	Dépréciation des immobilisations		
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	70 421,73	0,00	36 467,05	0,00	106 888,78

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II II	71 284,87
Ressources propres disponibles	IV	106 888,78
Solde	V = IV – II (3)	35 603,91

 $<sup>\</sup>textbf{(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.}\\$ 

<sup>(2)</sup> Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(3)</sup> Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET	A5.1.1
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A5.1.2
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET	AJ. 1.2
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	İ

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	4504
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT	A5.2.1
COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	4 = 0 0
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT	A5.2.2
COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU	A5.3.1
COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	

### **A5.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES – MANDATS EMIS					
Article (1)	Article (1) Libellé (1)				
011	Charges à caractère général	0,00			
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00			
65	Autres charges de gestion courante	0,00			
66	Charges financières	0,00			
67	Charges exceptionnelles	0,00			
68	Dotations aux provisions et dépréciat <sup>o</sup>	0,00			
014	Atténuations de produits	0,00			
	Total des dépenses réelles				
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00			
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00			
	Total des dépenses d'ordre				
	TOTAL GENERAL	0,00			

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES			
ELEMENTS DU BILAN			
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU	A5.3.2		
COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT			

### A5.3.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES – MANDATS EMIS					
Article (1)	Libellé (1)	Montant				
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00				
13	Subventions d'investissement	0,00				
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00				
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00				
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00				
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00				
23						
26	Participat° et créances rattachées	0,00				
27	0,00					
Opérations d'équip	ement (1 ligne par opération)					
Opérations pour co	ompte de tiers (1 ligne par opération)					
	Total des dépenses réelles	0,00				
040	Opérat° ordre transfert entre sections					
041	Opérations patrimoniales	0,00				
	0,00					
	TOTAL GENERAL	0,00				

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	<b>A</b> 6

### **A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I) Montant amorti au titre des exercices précédents (II) Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)		Solde (1)
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	

<sup>(1)</sup> Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	Ν
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

# A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
  (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
  (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
  (4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1

### A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
28/02/2022	Remplacement 2 chauffe-eau Camping Du Moulin	10 422,19	0,00	10
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		10 422,19	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A8.2

### A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A8.3

### A8.3 - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Produit des cessions  Compte 775 Produits des cessions d'éléments d'actif		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	A9.1

### A9.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
		0,00	0,00	0
Mise à disposition				
		0,00	0,00	0
Affectation				
		0,00	0,00	0
Mises en concession ou affermage				
		0,00	0,00	0
Divers				
		0,00	0,00	0
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES	A9.2

### A9.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Cessions à titre gratuit							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à disposition							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Affectation							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises en concession ou affermage							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à la réforme							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A10

### **SECTION D'EXPLOITATION**

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
	TOTAL GENERAL	0,00	I 0,00

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

<sup>(1)</sup> Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

<sup>(2)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement. (3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A10

### **RATIO**

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles d'exploitation	0,00
Recettes 72 / Recettes réelles d'exploitation	0,00 %

IV – ANNEXES	N
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

## B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

	irie L	Niveau (7) modifiler En intérêts (8) En capital de taux	00'0	00'0	00'0	
אי אין אין אואיואי	vdi- Jes Taux initial n- rr-	ints Taux Index Taux (3) (4) actua-riel (5)				_
DI.I - EIAI DES EMI NOMIS GANAMISTAN EA NEGIE	Capital restant rési- periodi- rem- rem- rem- rem- rem- rem- rem- rem	duelle	0,00	0,00	00'0	
חוום דיום	Montant initial	chef de file	00'00	00'00	00'0	
	Objet de l'emprunt garanti					
	Année de mobilisation et profil d'amortissement bénéficiaire de l'emprunt (1)	1	Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors loquements sociaux)	Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors	Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social	

<sup>(1)</sup> Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

<sup>(2)</sup> Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

<sup>(3)</sup> Type de taux d'intérêt : F. fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

<sup>(4)</sup> Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

<sup>(5)</sup> Taux annuel, tous frais compris.

<sup>(6)</sup> Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

<sup>(7)</sup> Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<sup>(8)</sup> Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX	B1.2
GARANTIES D'EMPRUNT	

### B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	Α	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	В	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	l II	268 205,06

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	1/11	0,00

<sup>(1)</sup> Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

<sup>(2)</sup> Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

<sup>(3)</sup> Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

### B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

<sup>(1)</sup> Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

<sup>(2)</sup> Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

### **B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

<sup>(1)</sup> Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

<sup>(2)</sup> Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	<b>&gt;</b>
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5

B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

### **B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subver	ntions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
8018 Autres	engagements donnés				0,00	0,00	0,00
Au profit d'o	organismes publics				0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)			0,00	0,00	0,00		
TOTAL			0,00	0,00	0,00		

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

### **B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée	Périodicité	Créance en capital à	Créance en capital	Annuité reçue au
d'origine			en		l'origine	31/12/N	cours de l'exercice
			années				
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00		
8028 Autres engagements reçus		0,00	0,00	0,00			
A l'exception de ceux reçus des entreprises			0,00	0,00	0,00		
Engagements reçus des entreprises			0,00	0,00	0,00		
TOTAL				0,00	0,00	0,00	

IV – ANNEXES				
ENGAGEMENTS HORS BILAN				
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1			

### **B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

<sup>(1)</sup> Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

<sup>(2)</sup> Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<sup>(3)</sup> Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

### B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

<sup>(1)</sup> Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

<sup>(2)</sup> Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<sup>(3)</sup> Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

### C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMP	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)	(3)	EFFECTIFS BUDG	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)	EMPLOIS PT (4)
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Directeur général des services		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Directeur général adjoint des services		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		00'0	00'00	00'0	00'0	00,0	00,0
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE TECHNIQUE (c)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE SOCIALE (d)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE SPORTIVE (g)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE CULTURELLE (h)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE ANIMATION (i)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE POLICE (j)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0

<sup>(1)</sup> Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

<sup>(2)</sup> Catégories : A, B ou C.

<sup>(3)</sup> Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

<sup>(4)</sup> Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

<sup>(5)</sup> Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	N
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

## C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N CATEGORIES	CATEGORIES	SECTEUR	REN	REMUNERATION (3)	CON	CONTRAT
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				00'0		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				00'0		
TOTAL GENERAL				00'0		

- (1) CATEGORIES: A, B et C.
- (2) SECTEUR ADM : Administratif.
  TECH : Technique.
  URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).
  S: Social.
  MS: Médico-social.
  MT: Médico-lechnique.
  S: Social.
  MT: Médico-lechnique.
  CULT: Culturel
  CULT: Culturel
  MM: Adminition.
  PM: Police.
  OTR: Missions non rattachables à une filière.

- (3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

- (4) CONTRAT: Motif du contrat (foi du 26 janvier 1984 modifiée):
  3-a' articlée 3. 4 re affines à accoissement abisonnier d'activité.
  3-a' articlée 3. 4 re affines à accoissement abisonnier d'activité.
  3-a' articlée 3. 4 re affines à accoissement abisonnier d'activité.
  3-a' articlée 3. 2-fine allinéa : accoissement abisonnier d'activité.
  3-a' : remplacement d'un fonctionnaire susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
  3-a' : emplois de la carde d'emplois de services avoit la ratuler des fonctionneires susceptibles d'assurer les fonctions le justifient.
  3-a' : emplois de la carde d'emplois de la carde d'emplois de services avoit la ratuler des sordinements des sordinements des sordinements des sordinements des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composées de communes dont la création moyenne est inférieure à ce seuil.
  3-a' : emplois à leans or complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composées de communes dont la création moyenne est inférieure à ce seuil.
  3-a' : emplois à leans communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composées de communes dont la création de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
  3-a-fi celle la loir "2012-a4" : contrait a durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
  3-a ricide 3 firavallater handicabes catégorie C.
  3-a ricide 3 firavallater handicabes catégorie C.
  3-a ricide 4 firaction de groupes de cabinets.
  47 : article 4 10 collaborateurs de groupes d'élus.

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT	C1.2
EMPLOYE PAR LA REGIE	İ

### C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

<sup>(1)</sup> Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

### C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

<sup>(1)</sup> Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

<sup>(2)</sup> Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) .

<sup>(3)</sup> Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée,  $\ldots$  ).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

### C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE (1)

(1) Seulement valable pour les régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES	C4
(uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)	<b>O</b> -1

### C4 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES

### 1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	291 300,00	284 507,65	0,00	284 507,65
RECETTES	291 300,00	284 418,39	0,00	284 418,39
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	106 967,05	81 707,06	0,00	81 707,06
RECETTES	106 967,05	106 888,78	0,00	106 888,78

<sup>(1)</sup> Cumul du BP, BS et DM.

### 2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

### 3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	291 300,00	284 507,65	0,00	284 507,65
RECETTES	291 300,00	284 418,39	0,00	284 418,39
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	106 967,05	81 707,06	0,00	81 707,06
RECETTES	106 967,05	106 888,78	0,00	106 888,78
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	398 267,05	366 214,71	0,00	366 214,71
TOTAL AGREGE DES RECETTES	398 267,05	391 307,17	0,00	391 307,17

<sup>(1)</sup> Cumul du BP, BS et DM.

<sup>(2)</sup> Cumul des réalisations et restes à réaliser.

<sup>(1)</sup> Cumul du BP, BS et DM.

<sup>(2)</sup> Cumul des réalisations et restes à réaliser.

<sup>(2)</sup> Cumul des réalisations et restes à réaliser.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 49 Nombre de membres présents : 0 Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES: Pour: 0 Contre: 0 Abstentions: 0

Date de convocation : 17/05/2023

Présenté par (1) Le Président, A Clisson le 23/05/2023 (1) Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire A Clisson, le 23/05/2023 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE - CORNU Jean-Guy	
AIGREFEUILLE-SUR-MAINE - JEANNEAU Marielle	
AIGREFEUILLE-SUR-MAINE - PIRMET Dominique	
BOUSSAY - CHAMBRAGNE Sébastien	
BOUSSAY - NEAU-REDOIS Véronique	
CHATEAU-THEBAUD - BLAISE Alain	
CHATEAU-THEBAUD - BOUSSONNIERE Jean-Michel	
CHATEAU-THEBAUD - LECORNET Valérie	
CLISSON - BONNET Xavier	
CLISSON - LEROY Anne	
CLISSON - LUNEAU Laurence	
CLISSON - MIGNOTTE Yves	
CLISSON - PAYEN Benoist	
CLISSON - PEULVEY Christian	
GETIGNE - BERNARD Marion	
GETIGNE - GUILLOT François	
GETIGNE - GUIMBRETIERE Karine	
GORGES - BOURASSEAU Gaëtan	
GORGES - BRAULT Hélène	
GORGES - MEYER Didier	
GORGES - PROTOIS-MENU Séverine	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

HAUTE-GOULAINE - COLAS Fabienne	
HAUTE-GOULAINE - CUCHOT Fabrice	
HAUTE-GOULAINE - DESFORGES Suzanne	
HAUTE-GOULAINE - LE SIGNOR Patricia	
HAUTE-GOULAINE - LEROY Clément	
LA HAYE-FOUASSIERE - FORMENTEL Philippe	
LA HAYE-FOUASSIERE - MAGRE Vincent	
LA HAYE-FOUASSIERE - PAGEOT Vanessa	
LA HAYE-FOUASSIERE - PARAGOT Agnès	
LA PLANCHE - HERVOUET Bernard	
LA PLANCHE - JOLY-PIVETEAU Séverine	
MAISDON-SUR-SEVRE - DUGAST Jean-Noël	
MAISDON-SUR-SEVRE - RIVALLIN Aymar	
MAISDON-SUR-SEVRE - SOURISSEAU Stéphanie	
MONNIERES - COUTEAU Benoït	
MONNIERES - GABORIAU Linda	
REMOUILLE - LETOURNEAU Jérôme	
REMOUILLE - TEISSEDRE Sandrine	
SAINT-FIACRE-SUR-MAINE - DABIN Pascal	
SAINT-FIACRE-SUR-MAINE - GADAIS Danièle	
SAINT-HILAIRE-DE-CLISSON - ALBERT Sylvaine	
SAINT-HILAIRE-DE-CLISSON - THIBAUD Denis	
SAINT-LUMINE-DE-CLISSON - GUILLOU Xavier	
SAINT-LUMINE-DE-CLISSON - RIVIERE Janik	
VIEILLEVIGNE - BACHELIER Nelly	
VIEILLEVIGNE - BOUCHER Alain	
VIEILLEVIGNE - MOULET Sylvain	
VIEILLEVIGNE- SORIN Nelly	

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 29/05/2023, et de la publication le 29/05/2023 A Clisson, le 29/05/2023

### CA CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO - CAMPING DU MOULIN - CA - 2022

- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
- (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.